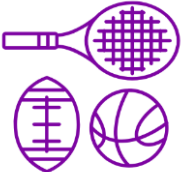


BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Mention « activités physiques pour tous » Code RNCP37191

Le métier préparé 	Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment : - des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ; d'associations, notamment sportives ; - d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ; - d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...). - Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.
Profils et prérequis 	Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes : 1) être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : - a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent - ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité; 2) Présenter un certification de non contre infication à la pratique des APS datant de moins de moins de un an à la date du début de

	formation 3) satisfaire à des tests d'exigences préalables.
Objectifs de la formation 	Obtenir le diplôme « Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous ». La conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage en activités physiques ou sportives nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » permet de satisfaire à cette obligation de qualification. A travers l'obtention de ce diplôme, l'apprenant sera capable d'assurer la/l' : - Participation au fonctionnement de la structure d'activités physiques pour tous - Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités physiques pour tous - Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte ou d'animation dans le champ des activités physiques pour tous - Encadrement dans le champ des activités physiques pour tous en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances. Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.
Organisation et durée de la formation 	Période de formation : 15 mois (à partir de Septembre) Durée de la formation : 1590 h (798h en centre / 792h en entreprise) Lieu de formation : CFPPA d'Ahun (centre constitutif de l'EPLFPA de la Creuse) et Maison Départementale des Sports (4 Avenue Louis Laroche 23000 Guéret)
Contenu de la	Le contenu de la formation BPJEPS APT se compose de :

formation 	- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous - Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
Evaluation 	Les modalités d'évaluation sont les suivantes : 1. Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités physiques pour tous qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 2. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la première famille d'activités physiques choisie parmi : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux d'opposition ou activités physiques en espace naturel, suivie d'une soutenance et d'un entretien. 3. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la deuxième famille d'activités physiques choisie suivie d'une soutenance et d'un entretien. 4. Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien.
Certification 	L'obtention du « BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous », diplôme de niveau 4, se fait après validation 4 épreuves précitées permettant d'obtenir les 4 Unités Capitalisable nécessaires au diplôme. Il est délivré par le MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES.
Méthodes et suivi pédagogique 	Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation. Les ateliers pratiques et les stages en entreprise permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de l'entreprise. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle.

	La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet. Des écrits et du travail individuel seront demandés régulièrement par les intervenants pour s'assurer de la compréhension des différents cours. Des entretiens sont régulièrement effectués pour s'assurer du non décrochage d'un stagiaire dans les différentes certifications visées.
L'équipe pédagogique 	Le coordonnateur pédagogique de la formation prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe, il est le formateur référent chargé du suivi individuel tout au long du parcours. La place des professionnels dans la formation : Les intervenants sont tous issus du territoire et sous contrat dans des associations du département. Ils ont une place prépondérante dans la formation, de par leurs expertises du métier d'éducateur mais également leurs connaissances territoriales. Ils assurent un suivi individuel des stagiaires dans leur propre domaine de compétences, ils sont également présents pour les accueillir sur des phases de stages en dehors de leur structure.
Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun 	Les plus de la formation sont : • Une alternance régulière avec des cours tous les jeudi et vendredi • Une formation sur 15 mois qui permet une vraie acquisition des savoirs • Des intervenants professionnels tous salariés dans des structures du territoire • Une coordination avec le CDOS représentant du mouvement sportif sur le territoire • Une adhésion de l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire pour développer cette formation
Coût de la formation / modes de financement 	La formation est financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé pour les contrats d'apprentissage. D'autres modes de financements sont possibles. Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant. Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante : Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr

	Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social. Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.
Voies d'accès à la formation et inscription 	La formation BPJEPS Mention éducateur sportif spécialité Activités physiques pour tous est accessible selon modalités par les différentes voies : - Formation initiale - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : RNCP37191 - Plan de formation - VAE Nous contacter pour toute autre modalité d'accès. Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.
Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap 	Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation : Au niveau du CFPPA (Formation pour adultes) : caroline.esposito@educagri.fr – 05 55 81 48 90 Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91

Locaux mis à disposition 	Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques. Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.	
Pour plus d'informations 	cdoscreuse@gmail.com: Sébastien LAVAUD, Coordonnateur de la formation BPJEPS APT stéphanie.grandet@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente de la formation BPJEPS APT par apprentissage audrey.coulais@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente de la formation BPJEPS APT dans le cadre de la formation continue marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE	
Nos coordonnées 	EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN https://ahun.educagri.fr/	
	CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr	CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr

INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	<i>Ouverture de la formation en 2023-2024</i>
Taux de satisfaction des apprenants	
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (<i>sortants 2022</i>)	
Taux de poursuite d'étude	
Taux d'interruption en cours de formation	
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	



Plaquette de la formation – CFA



Plaquette VAE



Plaquette de la formation – CFPPA